

AIDE MEMOIRE

Forum parlementaire sur le code juridique de l'énergie et le développement durable

Cape Town, Afrique du Sud, 5-7 octobre 2005

A. Introduction

Comme reconnu dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, l'accès à l'énergie - et à l'électricité en particulier - est essentiel pour l'élimination de la pauvreté et pour l'accélération de la croissance économique. Dans le monde entier environ 2 milliards de personnes vivent sans accès aux énergies modernes. Actuellement, près de 10 pour cent de la population rurale en Afrique sub-saharienne à accès à l'électricité. L'Afrique rurale compte fortement sur la biomasse. Environ 30 pour cent de la population urbaine en Afrique sub-saharienne est sans électricité. Le manque d'accès aux sources fiables d'électricité retarde la croissance économique. Les populations urbaines et rurales, particulièrement les femmes, sont exposées aux effets néfastes de la combustion des carburants. Permettre l'accès à l'énergie propre et durable reste un défi à long terme qui exige une gamme d'interventions et de stratégies, y compris des cadres juridiques appropriés. Ce forum présente une occasion d'engager un groupe clé de décideurs pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'énergie et du développement durable.

B. Historique et justification

L'énergie a occupé un rôle primordial dans les débats du SMDD et dans le Plan de Johannesburg sur la mise en œuvre du SMDD. La section consacrée à l'Afrique évoque expressément les mesures qui s'imposent si l'on veut venir à bout des problèmes que connaît l'Afrique dans le domaine de l'énergie. Le Plan de Johannesburg ainsi que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), a identifié l'importance critique de satisfaire les besoins énergétiques de l'Afrique. Celui-ci identifie l'énergie durable comme point d'entrée pour l'élimination de la pauvreté. En approuvant les objectifs du NEPAD sur l'énergie - qui cherchent à garantir l'accès à l'énergie pour au moins 35 pour cent de la population africaine dans un délai de 20 ans, particulièrement la population rurale. Le Plan identifie la nécessité de traiter efficacement les problèmes énergétiques en Afrique. Il réclame également l'appui d'autres initiatives sur l'énergie.

Dans son paragraphe 163, le Plan souligne que chaque pays a la responsabilité centrale et que chaque pays doit «promouvoir le développement durable au niveau national, notamment en promulguant et en appliquant des lois claires et efficaces qui le favorisent». Chapitre 39 de l'Action 21 appel pour le «développement du droit international concernant le développement durable, en accordant une attention

particulière à l'équilibre délicat entre les questions relatives à l'environnement et celles relatives au développement». Le Plan souligne également l'importance de la dimension genre dans les politiques et les stratégies nationales.

La Commission du développement durable (CDD) qui est chargé de superviser la mise en œuvre de l'Action 21 et du JPOI, considérera le thème de l'énergie pour le développement durable, la pollution de l'atmosphère/de l'air, le développement industriel et le changement de climat lors des réunions de son cycle 2006-7. Les gouvernements nationaux devront rendre compte sur les progrès réalisés à la CDD. On envisage que les résultats du forum parlementaire contribueront au processus de la CDD.

C. Buts et objectifs

Le Forum parlementaire sur la législation de l'énergie et le développement durable vise à fournir un suivi du SMDD et de la réalisation des objectifs du NEPAD. Le Forum réunira des parlementaires pour explorer le renforcement des capacités locales et engagera un dialogue sur les cadres juridiques nécessaires au développement de l'énergie, l'accès à l'énergie, et à l'électrification rurale. Le Forum vise également à identifier le potentiel de création d'associations comprenant les secteurs publiques et privés.

Le Forum cherchera à stimuler un dialogue entre les parlementaires sur la question de «l'énergie pour le développement durable» sur le plan national ainsi que régional. Il soutiendra également les efforts d'harmonisation des lois, et des réglementations. Le Forum représentera une plateforme pour le suivi des activités qui contribueront aux renforcements des capacités locales.

D. Programme

Le programme de la réunion comprendra l'identification des besoins législatifs pour la promotion de l'énergie pour le développement durable, y compris, l'énergie pour le développement, l'accès à l'énergie des populations pauvres, l'électrification des zones rurales, et les énergies renouvelables.

Le Forum adressera les besoins particuliers de chaque pays et facilitera les échanges d'informations entre les participants dans les domaines suivants :

Cadres juridiques pour le développement de l'approvisionnement en énergie et la gestion des ressources naturelles;

- Options juridiques, modèles et expériences nationales dans la réforme de la gestion du secteur de l'électricité ;
- Politiques et législations pour la promotion de l'accès à l'énergie et l'électrification des zones rurales en tenant compte de la dimension genre et de la pauvreté ;
- Cadres juridiques et réglementations pour la promotion des énergies renouvelables légaux et de normalisation pour favoriser des énergies renouvelables;
- Mesures et politiques nécessaires à la promotion de l'efficacité dans le domaine de l'énergie ;

- Promotion des financements et de la capacité locale pour le développement d'initiatives dans le domaine de l'énergie durable ;
- Promotion de la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de la législation sur l'énergie pour faciliter le développement de projets et le commerce transfrontaliers.

Le Forum rassemblera des experts régionaux et internationaux des pays développés et en voie de développement.

E. Organisation

Le Forum sera organisé conjointement par le Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales (DAES) et le Parlement de l'Afrique du Sud, les services gouvernementaux appropriés, y compris le Département pour l'environnement et le tourisme, le Département des mines et des minerais et de l'énergie, seront activement impliqués dans ce Forum.

F. Les participants

120 à 150 participants incluront des parlementaires, principalement du continent Africain, des fonctionnaires de gouvernements, des experts internationaux, des universitaires, des représentants des organisations non gouvernementales (ONG), et des représentants du secteur privé.

G. Documentation

Le DAES mettra à la disposition des participants une série de documents dans le domaine de l'énergie et du développement durable.

H. Location

Le forum se tiendra dans les bâtiments du Parlement d' Afrique du Sud à Cape Town.

I. Personnes à contacter

Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales

Mr. Kui-Nang Mak
Chief, Energy and Transport Branch
Division for Sustainable Development
UN DESA, New York
makk@un.org
Fax: 212 963 9883/9886

Mr. Ralph Wahnschafft
Senior Economic Affairs Officer
Division for Sustainable Development
UN DESA, New York
wahnschafft@un.org

Mr. Friedrich Soltau
Sustainable Development Officer
Division for Sustainable Development
UN DESA, New York
soltau@un.org

Parlement de l'Afrique du Sud

Mr. Michael Coetzee
Deputy Secretary, Parliament
mbcoetzee@parliament.gov.za
Fax:+ 27 21 403 2604
Cape Town, South Africa
